



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DREAL**  
**PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR**



**Maitre d'Ouvrage**  
**Ministère de la Transition  
Ecologique**

**Maitre d'Ouvrage**  
**Déconcentré**  
**DREAL PACA**

**Mandataire de la Maitrise d'Ouvrage**  
**LAFARGEHOLCIM GRANULATS**  
**par convention de mandat de**  
**Maitrise d'ouvrage en date du**  
**25 juillet 2016**

**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**  
**DU PROJET DE DEMI-ECHANGEUR SUR L'AUTOROUTE**  
**A55 AU LIEU-DIT «JAS DE RODE» ENTRE MARSEILLE**  
**ET LES PENNES MIRABEAU**

# **SOMMAIRE**

<b>CHAPITRE 1 – Historique et objet de l’opération</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 2 – Cadre réglementaire de la concertation</b>	<b>8</b>
<b>CHAPITRE 3 – Déroulement de la concertation publique</b>	<b>9</b>
<b>CHAPITRE 4 – Bilan de la concertation publique</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 5 – Enseignement, conclusions et perspectives</b>	<b>17</b>
<b>Liste des ANNEXES</b>	<b>19</b>

# CHAPITRE 1 - HISTORIQUE ET OBJET DE L'OPERATION

## 1.1/ Historique de l'opération

LAFARGEHOLCIM Granulats (LHG) exploite depuis plus d'un siècle une carrière située dans le quartier de l'Estaque au Nord-Ouest de Marseille.

Initialement, les flux de poids lourds liés à l'exploitation de la carrière traversaient le noyau villageois du quartier de l'Estaque, 16<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

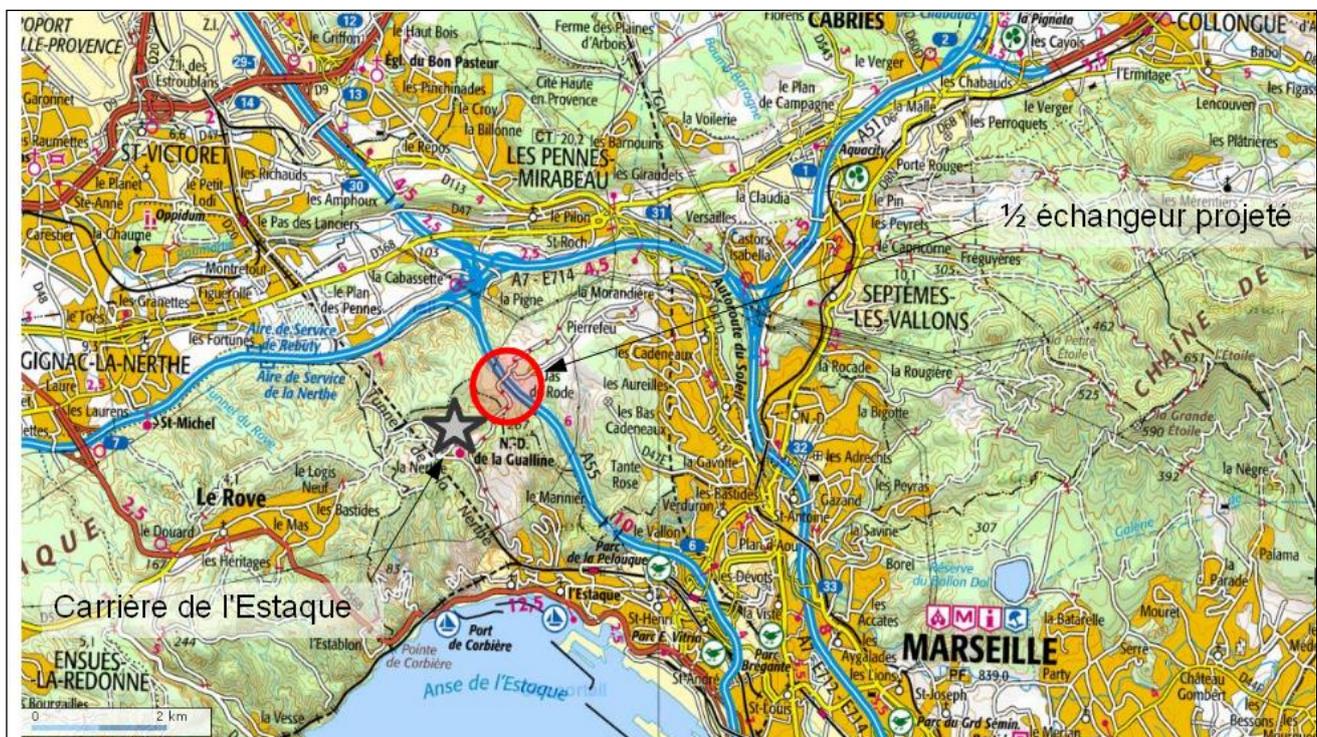
A l'initiative des CIQ de l'Estaque, compte tenu de l'exiguïté des voies empruntées, de l'insécurité routière et des nuisances générées par les transporteurs, un arrêté préfectoral de 2002 a interdit le trafic poids lourd via l'Estaque et en a reporté le trafic vers Les Pennes Mirabeau via le «*Pont des Chasseurs*» surplombant l'autoroute A55.

Pour ce faire, la société LAFARGEHOLCIM Granulats a réalisé à ses frais pour un cout de 1,5 million d'euro, une voie reliant ses sites carriers au «*Pont des chasseurs* », lui-même relié à une voie privée menant à la RD113 au niveau du rond-point de Verdun. La RD113 permet d'accéder directement à l'autoroute A7 et à l'échangeur A7/A55.

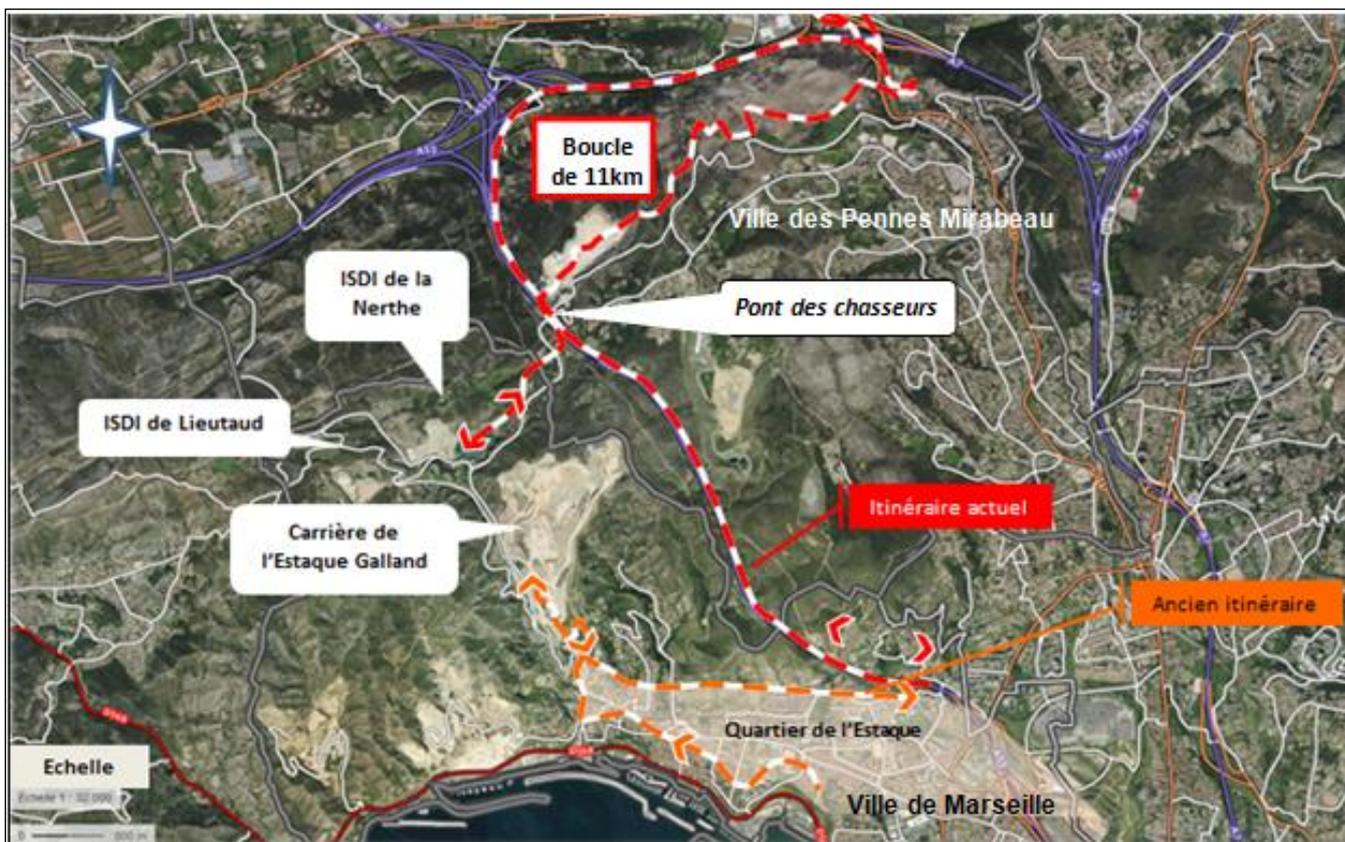
La société LAFARGEHOLCIM souhaite faciliter et limiter les impacts du trafic poids lourds transitant par Les Pennes Mirabeau en réalisant un demi-échangeur au niveau de l'A55.

Ce «*raccourci* » permettra de connecter directement la voie créée par LAFARGEHOLCIM Granulats (LHG) à l'autoroute A55 par un demi-échangeur en direction et en provenance de Marseille.

En outre ce «*raccourci* » supprimera une boucle de 11km pour de 320 poids lourds/jour (nombre moyen).



Localisation géographique du projet



## 1.2/ Objet de l'opération

Le projet soumis à concertation porte sur l'aménagement éventuel d'un demi-échangeur sur l'autoroute A55. L'ouvrage projeté en direction de Marseille, **se situe sur la commune des Pennes Mirabeau** au lieu-dit « Jas de Rode ». Il permettrait l'optimisation de la desserte de la carrière et des centres de stockage de déchets inertes de la société LAFARGEHOLCIM Granulats situés à proximité.

Les sites carriers de l'Estaque de LAFARGEHOLCIM Granulats se composent :

- D'une carrière permettant l'extraction et l'approvisionnement stratégique de Marseille en granulats,
- De deux Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) : réception et stockage de matériaux inertes depuis les chantiers de déconstruction/démolition par remblaiement des anciens sites d'extraction
- D'un centre de valorisation des granulats recyclés pour l'économie circulaire.

La quantité moyenne annuelle des matériaux transportés sur les 10 dernières années est de 1.200.000 tonnes de granulats.

L'aménagement de ce demi-échangeur aurait pour objectifs :

- ✚ D'optimiser le fonctionnement du réseau routier existant en améliorant la fiabilité et la réduction significative du roulage dans l'acheminement des matériaux depuis les carrières vers leurs lieux d'utilisation, au niveau de l'agglomération de Marseille, ou depuis les chantiers de l'agglomération de Marseille vers les unités de stockage de déchets inertes.
- ✚ D'améliorer la qualité environnementale des infrastructures existantes.
- ✚ D'améliorer la desserte du territoire marseillais.

Ce projet est porté par la Préfecture de région PACA, maitre d'ouvrage de cette opération pour le compte de l'Etat - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

La société LAFARGEHOLCIM Granulats est mandatée par la Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), par une convention datée du 25 juillet 2016.

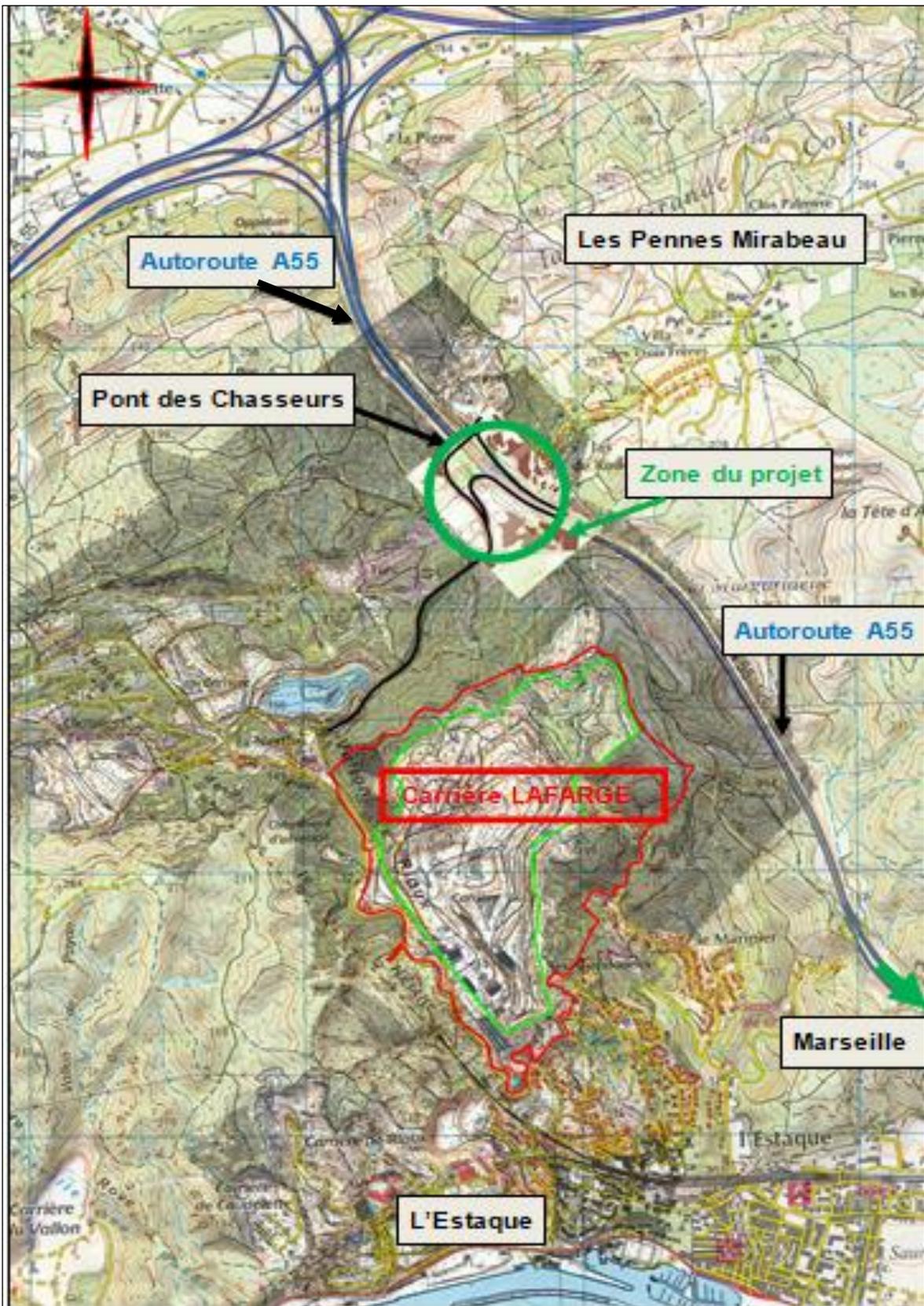
Les coûts engendrés par l'opération seront pris intégralement en charge par la société LAFARGEHOLCIM Granulats.

Une convention de financement à hauteur de 2.750.000 € T.T.C. a été établie le 17 décembre 2015 entre le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur et la société LAFARGE France Granulats (devenue depuis LAFARGEHOLCIM Granulats).

La gouvernance de ce projet est assurée par les services de l'Etat, maitre d'ouvrage, sous l'égide de Monsieur le Préfet de Région (PACA). En phase études, c'est la DREAL qui assure le pilotage de l'opération.

Les services de l'Etat et LAFARGEHOLCIM Granulats, ont étudié les possibilités d'optimisation de la desserte actuelle de la carrière et des centres de stockages.

Les contraintes techniques et environnementales étudiées conduisent à l'absence de variantes possibles. La seule alternative est : soit l'échangeur est réalisé, soit il ne l'est pas (statu quo).



**Plan de situation du projet**

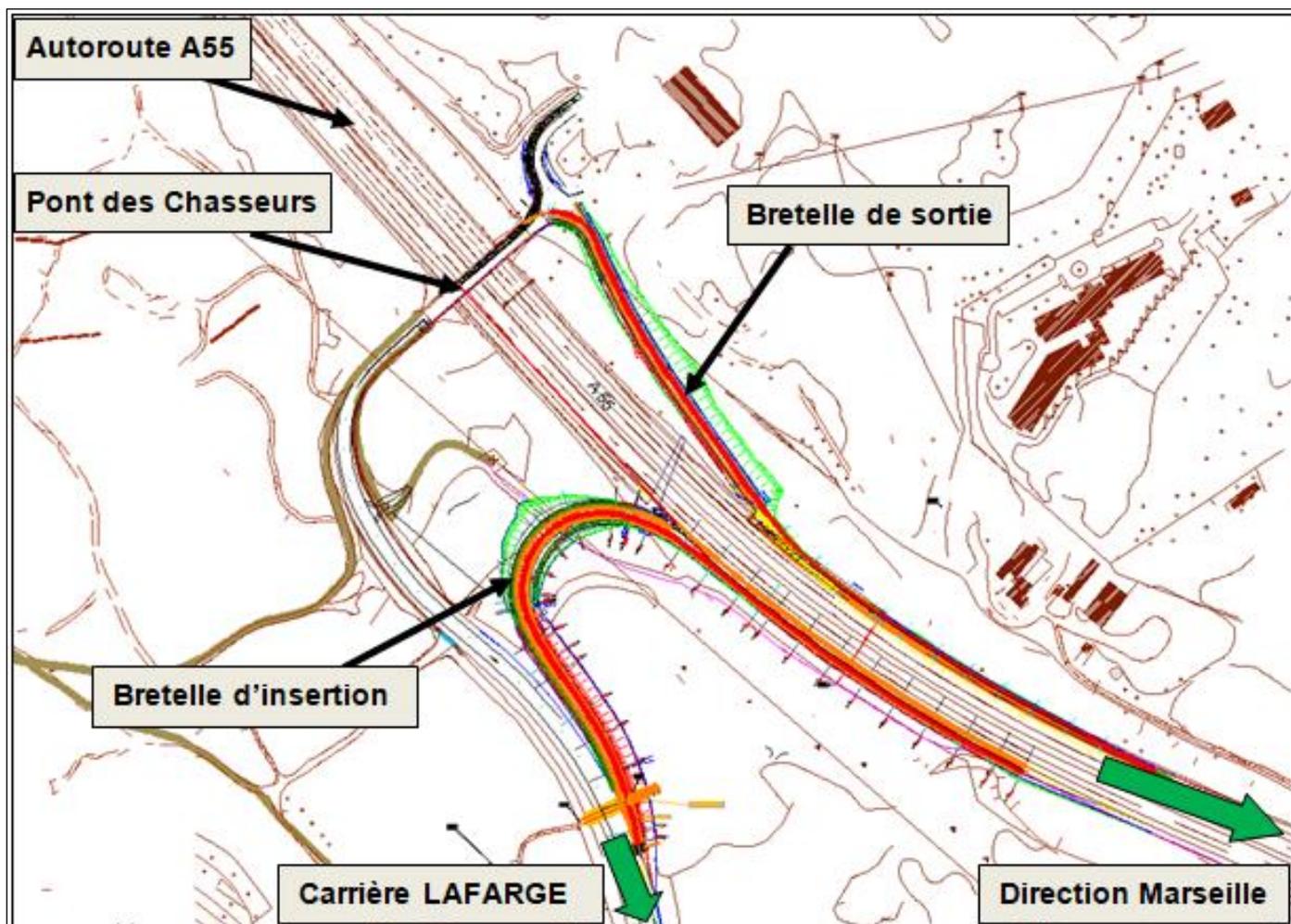
Zone des carrières LafargeHolcim Granulats (entourée de rouge) \_\_\_\_\_

Accès pont des chasseurs et futures bretelles du demi-échangeur A55 \_\_\_\_\_

Autoroute A55 \_\_\_\_\_

Ce projet s'il se réalise, sera créé au lieu-dit «Jas de Rode», situé entre Marseille et Les Pennes Mirabeau et permettra d'utiliser le pont existant dit «Pont des chasseurs», déjà connecté aux sites LAFARGE, par la réalisation de deux bretelles d'accès :

- Une bretelle de sortie en provenance de Marseille
- Une bretelle d'accès en direction de Marseille
- Les raccordements des deux bretelles aux voies existantes
- Les travaux connexes induits par la réalisation de ces deux bretelles



### Plan du demi-échangeur objet du projet

La réalisation de ce demi-échangeur permettra de réduire les trajets précités de 11 km soit 22 km pour un Aller/Retour.

## **CHAPITRE 2 – CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION**

### **2.1/ Objet Cadre légal**

Par décision de l'Etat, l'organisation d'une concertation préalable a été prescrite en application des articles L121-15 et suivants, de l'article L121-17, et selon les modalités des articles L121-16 et L121-16.1 du Code de l'Environnement.

Cette concertation s'est déroulée sous le contrôle de deux garantes nommées par de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) : Madame Cécile CHERY et Madame Sofia ALIAMET.

### **2.2/ Objet de la concertation préalable**

Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, est organisée une concertation préalable concernant le projet de création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A55 entre Marseille et Les Pennes Mirabeau au lieu-dit « Jas de Rode » sur la commune des Pennes Mirabeau.

### **2.3/ Durée de la concertation préalable**

La concertation préalable s'est tenue du lundi 28 septembre 2020 au vendredi 16 octobre 2020 inclus.

### **2.4/ Modalités de la concertation préalable**

#### **2.4.1 Pour l'information du public :**

Le dossier de concertation était consultable :

- aux heures d'ouverture du public dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue St Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau,
- sur le site internet de la DREAL PACA : [www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique : projets d'infrastructures routières).

#### **2.4.2 Les réunions publiques se sont déroulées\* :**

A l'Hôtel de Ville des Pennes Mirabeau, 223 Avenue François Mitterrand, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

- Le mardi 6 octobre 2020 à 18h00,
- Le mardi 13 octobre 2020 à 18h00,

Non prévue initialement mais effectuée à la demande des CIQ et des élus locaux, à la mairie de secteur des XV<sup>ème</sup> & XVI<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille située Parc François-Billoux sis 246, rue de Lyon 13015 Marseille

- Le mercredi 14 octobre 2020 à 18h00,

*\* Suivant les modalités de protocole et de distanciation en vigueur liées à la crise sanitaire*

#### **2.4.3 Le public a pu s'exprimer de différentes manières :**

- via un registre disponible durant la période de la concertation préalable dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue Saint Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau,
- via un formulaire d'expression et d'échange dédiée au projet et disponible sur le site internet de la DREAL PACA susvisé,
- lors des réunions publiques.

## **CHAPITRE 3 – DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

### **3.1/ Arrêté Préfectoral**

Un Arrêté Préfectoral, signé par le Préfet de région PACA et du département des Bouches du Rhône le 10 août 2020, « fixe les objectifs et les modalités de la concertation avec le public sur le projet de réalisation d'un demi échangeur sur l'A55 au lieu-dit Jas de Rode entre Marseille et Les Pennes Mirabeau » (Annexe B1).

Cet Arrêté a été affiché sur panneau dédié en Mairie des Pennes Mirabeau ainsi qu'au service de l'Urbanisme de cette commune où été placé le registre papier mis à disposition du public.

Il a permis d'informer le public sur les modalités à venir pour la concertation publique au titre des articles L.121.16 et suivants au titre du code de l'environnement.

### **3.2/ Dispositif d'information du public**

Des supports d'information ont été réalisés par LAFARGEHOLCIM Granulats (LHG) en accord avec la DREAL PACA afin d'annoncer la concertation et ses modalités ainsi que pour expliciter les raisons, caractéristiques et les fonctionnalités de l'opération.

Ces supports sont :

- Des affiches d'information format A3,
- Des plaquettes de présentation de l'opération,
- Des flyers.

Le jeudi 10 septembre paraissait l'Avis de concertation préalable dans le quotidien Journal d'Annonce Légales « La Provence ». Cette annonce indiquait au public les informations et les conditions de la concertation ainsi que les modalités de participation (Annexe B2).

### **3.3/ Affichage**

Une affiche annonçant la concertation et ses modalités a été éditée en 300 exemplaires au format A3 (30x42cm en Annexe B3).

Ces affiches ont été remises pour affichage sur panneaux d'informations publiques municipaux légaux :

- Remise à la mairie des Pennes Mirabeau : 50 affiches, le 3 septembre 2020
- Remise à la mairie des 15<sup>e</sup> & 16<sup>ème</sup> : 30 affiches, le 4 septembre 2020
- Remise à la mairie centrale de Marseille: 200 affiches, le 7 septembre 2020 (pour affichage légal dans tous les arrondissements de Marseille)

### **3.4/ Dossier de concertation**

Un dossier support de la concertation publique de 80 pages au format A4 paysage a été mis en ligne pour téléchargement sur le site internet de la DREAL PACA (Annexe B4).

Une version papier était également consultable au service de l'Urbanisme des Pennes Mirabeau où été placé le registre papier mis à disposition du public. Des plaquettes de présentation de l'opération y étaient mises à disposition du public (Annexe B5).

Ce dossier support présente de manière détaillée :

- La concertation publique et ses modalités,
- L'historique et les raisons de LAFARGEHOLCIM Granulats à effectuer ce projet,
- Les contextes du projet et l'état des lieux du site de l'aménagement,
- Les différents impacts induits par ce projet,
- La présentation de l'aménagement du demi-échangeur,
- La raison d'absence de variante d'aménagement,
- Les prochaines étapes du projet.

### **3.5/ Dispositif de participation et d'expression du public**

#### **3.5.1 Réunions publiques :**

Trois réunions publiques, respectant les modalités de protocole et de distanciation en vigueur liées à la crise sanitaire, ont été organisées au cours de la concertation publique :

Deux réunions : à l'Hôtel de Ville des Pennes Mirabeau,

- Le mardi 6 octobre 2020 à 18h00, 40 personnes présentes, durée 2h20'
- Le mardi 13 octobre 2020 à 18h00, 15 personnes présentes, durée 2h30'

Une réunion : à la mairie de secteur des XV<sup>ème</sup> & XVI<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille

- Le mercredi 14 octobre 2020 à 18h00, 20 personnes présentes durée 3h30'

Cette réunion non prévue initialement a été effectuée à la demande des CIQ et des élus locaux.

Ces réunions structurées en deux séquences :

- Une première partie d'exposé présente l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, de la DREAL PACA, du mandat du 25 juillet 2016 de LAFARGEHOLCIM Granulats et du rôle des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Les élus des 2 mairies organisatrices de ces réunions ont exposé et argumentés leurs positionnements vis-à-vis de ce projet d'infrastructure.

- Un second temps d'échanges et de questions/réponses avec le public.

#### **3.5.2 Registre :**

Un registre permettant au public de reporter son avis a été mis à disposition des visiteurs au service de l'urbanisme de la mairie des Pennes Mirabeau, commune où se situe le projet, durant toute la période de la concertation.

### 3.5.3 Site internet de la DREAL PACA et formulaire d'expression :

Le **site internet** de la DREAL PACA (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> rubrique : projets d'infrastructures routières) a annoncé la tenue de la concertation publique ainsi que ses modalités dès le début du mois d'octobre 2020.

Les documents de concertation ont été mis en ligne et téléchargeable dès le 7 octobre 2020.

Un **formulaire d'expression** a été mis en place pendant toute la période de concertation publique permettant aux visiteurs de déposer un avis ou de poser une question. Ceux-ci ont été publiés sur le site au fur et à mesure, après la saisie du formulaire par l'auteur.

### 3.5.4 Couverture médiatique :

La concertation a suscité l'intérêt des médias : presse écrite, télévisée et radiophonique

- Magazine municipal « Le Pennois » de septembre 2020 (Annexe C1),
- Article dans le quotidien « *La Provence* » le 08-10-2020 (Annexe C2),
- Reportage de France 3 Provence le 05-10-2020 (Annexe C3),
- Reportage radiophonique sur France Bleu Provence diffusé le 10-10-2020.

## **CHAPITRE 4 – BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

### 4.1/ Méthode d'analyse quantitative

L'analyse quantitative proposée ci-après se base sur les éléments d'expression formulés tout au long de la concertation publique du 28 septembre au 16 octobre 2020.

On désigne par « **expression** » une intervention par une personne ou par un groupe de personnes quel que soit le moyen utilisé : formulaire d'expression du site internet, registre ou lors des réunions publiques.

On distingue 2 catégories de contributeurs :

- Les personnes individuelles ou les familles,
- Les Comités d'Intérêts de Quartier (CIQ) ou les associations.

Il est à noter :

- certaines expressions émises lors de la période de concertation sur le site internet, le registre ou lors des réunions publiques contiennent plusieurs questions.
- certaines expressions émises sur le site internet sont identiques à celles portées sur le registre.

Un tableau d'analyse répertoriant les expressions et les questions par thématique a été établi pour déterminer les principales préoccupations des contributeurs. Ce tableau reprend par un numéro d'identification l'expression de chaque contribution.

## **4.2/ Forte participation du public**

### **4.2.1 Expressions tous modes confondus :**

Chaque action mise en place par la DREAL PACA dans le cadre de la concertation a eu des retombées significatives en matière de participation et d'expression publique.

On recense 115 participations au total (registres, formulaire internet et réunions publiques). Décomposées en :

- 30 expressions sur le site internet de la DREAL ;
- 10 expressions sur le registre ;
- 75 participants aux 3 réunions publiques, au cours desquelles 50 personnes se sont exprimées.

Cela représente un total de **90 expressions**, à titre individuel ou de collectifs pour 115 participations.

### **4.2.2 Permanence registre :**

Le service de l'Urbanisme de la ville des Pennes Mirabeau où était mis à disposition du public le registre était ouvert de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

De nombreuses personnes se sont rendues sur cette permanence pour prendre connaissance du dossier de concertation et emporter des plaquettes de présentation (Annexe A1).

Seules 6 personnes en ont profité pour déposer leurs contributions dans le registre pendant ces 3 semaines formulant 10 expressions, avec remises de documents annexes représentant 27 questions.

### **4.2.3 Réunions publiques :**

Malgré la crise sanitaire, près de 75 personnes ont assisté aux réunions publiques présidées par la DREAL PACA.

Un registre de participation et d'émargement devait préalablement être renseigné pour accéder aux salles où se tenaient les réunions.

Des plaquettes de présentation de l'opération étaient mises à disposition du public

Sur les 3 réunions, il y eut 50 interventions du public et des élus, ces expressions représentant 79 questions (Annexe A3). Ces questions couvrent l'intégralité des thématiques du §4.1.

### **4.2.4 Site internet DREAL PACA :**

Entre le 28 septembre et le 16 octobre, près de 356 personnes se sont rendues sur la page d'accueil de la concertation publique où les informations sur les modalités de participation et d'expression étaient indiquées et sur laquelle le dossier de concertation était téléchargeable.

Un total de 30 expressions a été recueilli via internet représentant 99 questions (Annexe A2).

### **4.2.5 Expressions multiples de sources uniques :**

Certaines expressions émises et enregistrées dans ce bilan l'ont été par les mêmes personnes ayant :

- assisté et participé aux réunions publiques en mairies des Pennes Mirabeau et aussi à celle organisée par la mairie du 8eme secteur de Marseille
- communiqué leurs messages sur le site internet de la DREAL PACA,
- renseigné le registre de concertation tenu au service de l'urbanisme des Pennes Mirabeau,
- envoyé un courrier papier.

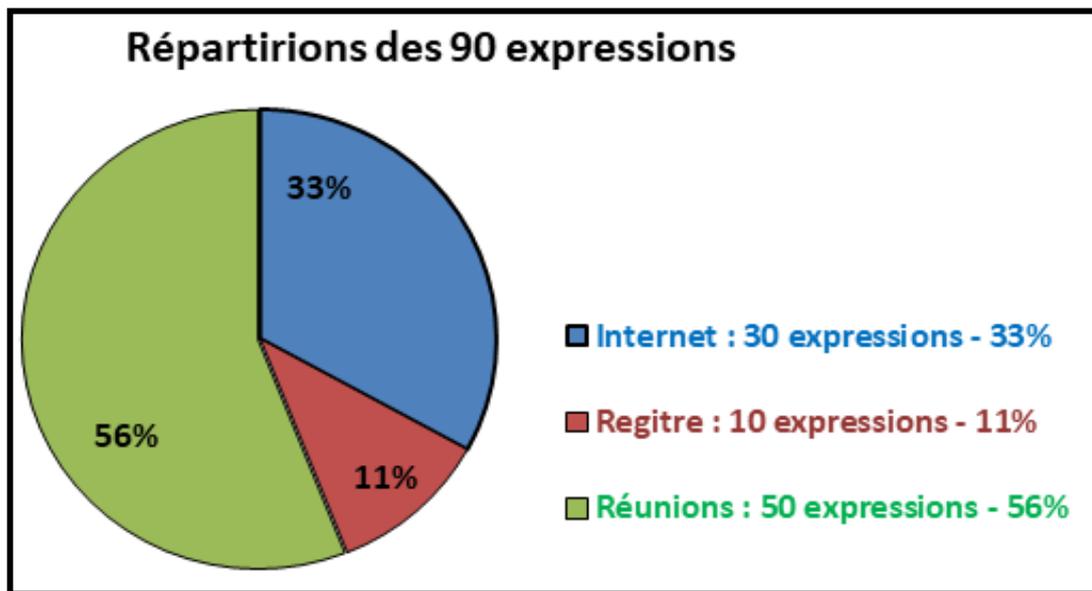
L'ensemble de ces messages sont pris en compte dans le bilan sans aucune discrimination.

#### 4.2.6 Positionnement de la mairie des Pennes Mirabeau et de la mairie du 8ème secteur de Marseille :

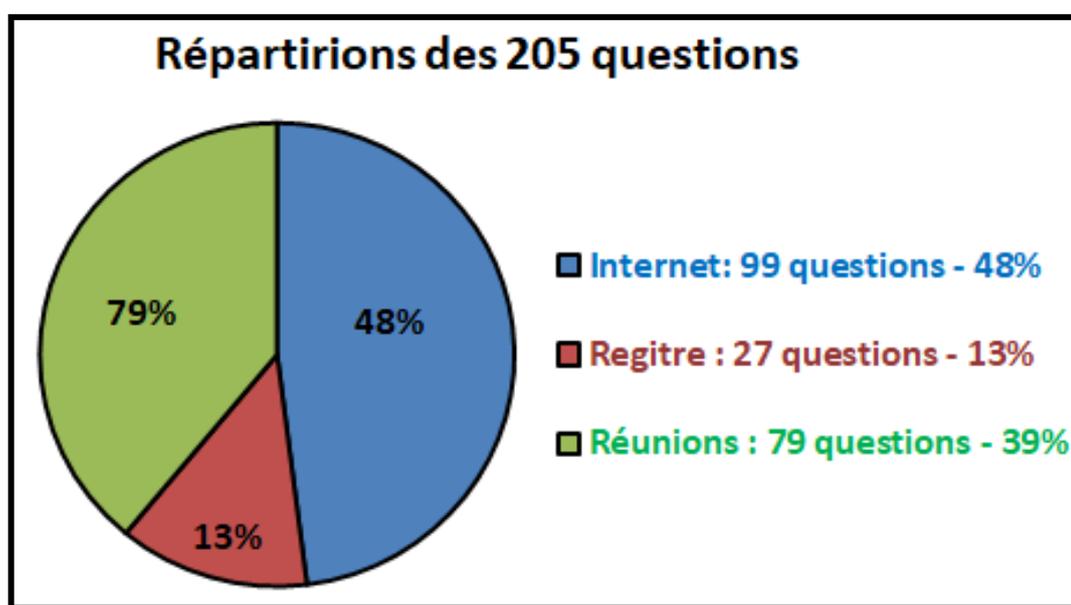
Les deux mairies concernées par le projet et ayant organisées des réunions publiques ont tenu à faire part de leurs positions sur cette opération d'infrastructure autoroutière (Annexe A4).

#### Représentations graphiques :

Répartitions des 90 expressions formulées par les 3 modes mis à disposition lors de la période de concertation :



Répartitions des 205 questions formulées par modes d'expressions mis à disposition lors de la période de concertation :



#### 4.3/ Concertation et ses modalités

Les modalités de la concertation ont rapidement fait l'objet de messages de mécontentement dès la publication de l'annonce dans le quotidien « La Provence » du 10 septembre.

Sur 90 expressions totalisées, 13 expressions (dont 7 personnes individuelles et 6 collectifs) ont porté sur les modalités de mises en œuvre de la concertation.

- La localisation des 2 réunions publiques et du registre dans la commune des Pennes Mirabeau, commune où est située le demi-échangeur et la boucle de 11km supprimée, a fait réagir les CIQ et résidents du quartier de l'Estaque à Marseille.

Par intervention des élus politiques de ce quartier auprès des services de la Préfecture, une réunion supplémentaire s'est tenue en mairie de secteur grâce à la diligence de l'équipe municipale.

A noter que certains représentants des CIQ ayant initié cette demande, ont assisté aux réunions publiques en mairies des Pennes Mirabeau et à celle organisée par la mairie du 8eme secteur de Marseille.

Pour rappel, la réunion du 13 octobre en Mairie des Pennes Mirabeau n'a attiré que 15 personnes pour 40 places.

- La durée de 3 semaines a aussi été critiquée, jugée trop courte.

#### **4.4/ Opportunité du projet et la pertinence des objectifs**

- La mairie des Pennes Mirabeau est favorable au projet,
- la mairie des XVème & XVIème arrondissement de Marseille est favorable au projet,
- Le CIQ du quartier Rhodes-Brutus des Pennes Mirabeau dont les habitants sont directement impactés par le trafic poids lourds de LAFARGEHOLCIM Granulats est favorable au projet, en raison de la proximité d'établissements scolaires, de terrains de sports, d'établissements recevant du public et de nombreuses habitations pavillonnaires (prise de parole de Monsieur MONTANGON, président du CIQ Rhodes-Brutus des Pennes Mirabeau, lors de la réunion publique du 6 octobre),
- La totalité des CIQ et résidents de l'Estaque sont opposés au projet de ½ échangeur.

#### **4.5/ Préoccupations et motifs exprimés par le public**

Au cours de la concertation **15** thématiques principales (dont les modalités de la concertation du §4.3) ont été abordées lors des échanges et via les avis et contributions des participants :

- **N°1/** Modalités de la concertation ;
- **N°2/** Enquête publique ;
- **N°3/** Report modal SNCF & maritime ;
- **N°4/** Augmentation du trafic LHG due au ½ échangeur ;
- **N°5/** Participation des carrières SITA & SAMIN SUEZ Environnement ;
- **N°6/** Sécurisation des accès & Accès riverains ;
- **N°7/** Tracés des bretelles & Réseaux existants ;
- **N°8/** Pont des chasseurs & utilisation piétons – VTT ;
- **N°9/** Conditions exceptionnelles d'utilisation du ½ échangeur ;
- **N°10/** Urbanisme & PLUI ;
- **N°11/** Stockage de containers maritimes ;
- **N°12/** Avenir ½ échangeur à la fin des activités LAFARGE ;
- **N°13/** Environnement & protection du massif de la Nerthe ;
- **N°14/** Conditions de cession des terrains LHG au Conservatoire du Littoral ;
- **N°15/** Quel est le financement de l'ouvrage ? Qui est Maître d'Ouvrage ? Comment se feront les acquisitions foncières des terrains
- **N°16/** Autres observations.

Certaines expressions ont été classées dans le tableau d'analyse des expressions de la concertation en «*Autres observations*» (en N°16) Dans ce paragraphe il est apporté des réponses aux problématiques formulées par des questions :

- Posées peu de fois dans les expressions recensées ;
- N'ayant pas de répercussions sur les éléments de définitions des études détaillées ;
- Sans liens directs avec le projet de demi-échangeur.

Des réponses y sont apportées.

D'autres expressions ont été classées en « *Observation sans lien avec le projet* » car elles concernent les activités de LAFARGEHOLCIM non liées à la réalisation du ½ échangeur.

Certaines expressions identiques apparaissent sur le site internet de la DREAL PACA et dans le registre. C'est le cas des expressions :

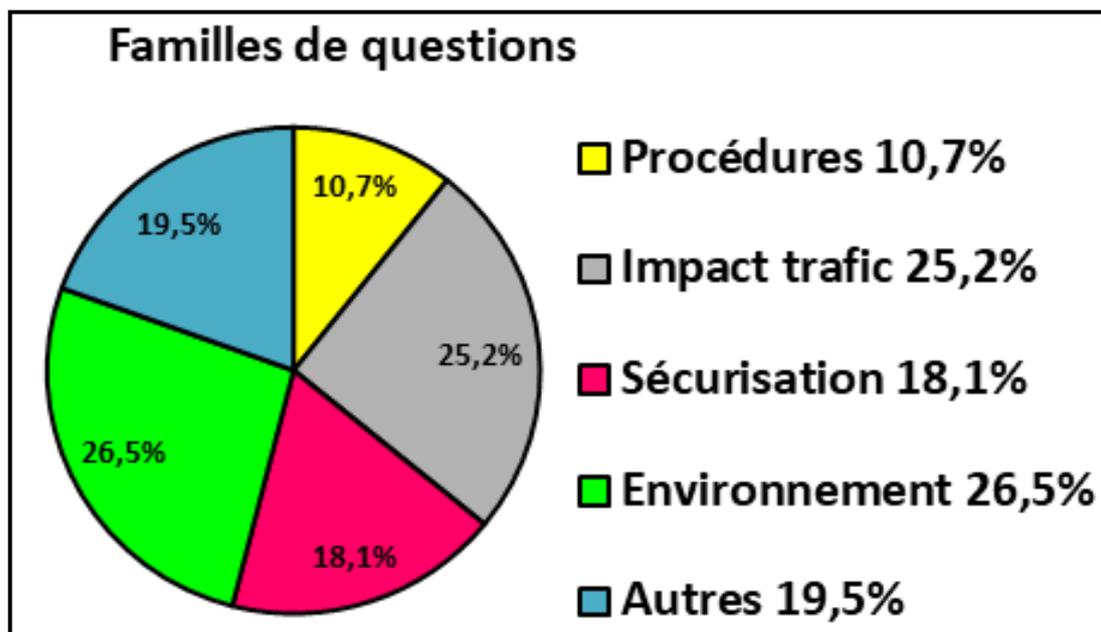
- Enregistrée Q3 sur le site internet = expression QL2 du registre,
- Enregistrée Q22 sur le site internet = expression QL4a du registre,

Ces expressions rigoureusement identiques sont émises par les mêmes personnes et ne peuvent être prise en compte qu'une seule fois.

De nombreuses expressions contiennent des propos iniques contre LAFARGEHOLCIM et ses activités.

La répartition des 16 thématiques abordées par les participants dans leurs questions peuvent être regroupées en 5 familles :

- Les procédures, thèmes N°1 et 2 représentant 10,7% ;
- L'impact du ½ échangeur sur le trafic, thèmes N°3 à 5 représentant 25,2% ;
- La sécurisation de l'ouvrage, thèmes N°6 à 9 représentant 18,1% ;
- L'environnement, thèmes N°10 à 14 représentant 26,5% ;
- Autres thèmes N°15 et N°16 représentant 19,5%.



Les préoccupations et motifs exprimés font ressortir à la fois des attentes et des craintes vis-à-vis du projet (Annexe A5).

#### **4.6/ Attentes et craintes suscitées par le projet**

#### 4.6.1 Attentes suscitées par le projet :

Parmi les attentes exprimées au cours de la concertation, les riverains ont manifesté nettement le souhait :

- De mieux protéger le massif et l'environnement des nuisances engendrées par la circulation routière des véhicules liés à l'exploitation de LAFARGEHOLCIM Granulats et par les futures possibilités d'aménagements urbains. L'urbanisme étant du ressort de la Métropole Aix Marseille Provence, les élus ont manifesté leur volonté de faire supprimer le projet de voie U254 du PLUI et de renforcer la protection du massif de toute possibilité de constructibilité. La cession des 90 ha de terrains de LHG au Conservatoire du Littoral allant dans le sens de cette protection ;
- De sécuriser les accès au massif de la Nerthe depuis le ½ échangeur (contrôles d'accès, utilisation exceptionnelle de l'ouvrage et sécurisation des voies) ;
- De faciliter l'accessibilité du pont des chasseurs aux piétons et cyclistes en toute sécurité.

#### 4.6.2 Craintes suscitées par le projet :

Les impacts du projet sur les riverains de l'Estaque particulièrement ont fait l'objet de nombreuses expressions.

Ces craintes et problématiques ont été identifiées de la manière suivante :

- Les participants ont fait part de leur inquiétude sur l'altération du cadre de vie, notamment vis-à-vis d'une possible augmentation du trafic de poids lourds LHG sur les sites carriers de l'Estaque et l'autoroute A55 dues à la création du ½ échangeur ;
- Les élus et les participants ont fait part de leur ferme opposition au report modal ferroviaire de granulats projeté en gare de l'Estaque Fret ;
- Des craintes ont été exprimées quant aux impacts sur la santé, induits par l'augmentation globale du trafic et de la pollution ;
- Des inquiétudes ont été exprimées quant aux impacts du projet sur le paysage et les réseaux enterrés existants craignant que les travaux n'altèrent encore davantage l'environnement.

## **CHAPITRE 5 – Enseignement, conclusions et perspectives**

### **5.1/ Déroulement**

La concertation pour le projet de réalisation d'un demi-échangeur sur l'autoroute A55 a donné lieu à une forte participation du public, principalement des riverains du quartier de l'Estaque. Elle a permis de réunir plus de 115 participations sous différentes formes : registre, formulaire internet et réunions publiques.

90 expressions ont été enregistrées dont un grand nombre émanant de Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) ou associations déclarées.

La concertation s'est globalement déroulée de manière apaisée, dans une ambiance toujours constructive.

Quelques critiques ont été exprimées par une demi-douzaine d'intervenants sur les modalités de la concertation :

- La localisation des réunions publiques initialement prévues en mairie de Pennes Mirabeau a nécessité la tenue d'une réunion publique supplémentaire en mairie du 8eme secteur de Marseille ;
- sa durée a paru pour certains insuffisante.

Au cours des réunions publiques tous les participants étaient dans une disposition de bonne écoute. Ces réunions publiques ont été l'occasion d'échanges directs entre public et maître d'ouvrage avec un jeu de questions – réponses.

Les questionnements évoqués au cours de ces temps d'échanges étaient globalement centrés autour de l'augmentation du trafic poids lourd, le report modal ferroviaire et la sécurisation des accès reliés au demi-échangeur.

Enfin il faut souligner la qualité générale des contributions écrites versées via le formulaire d'expression du site internet et dans le registre papier : nombre d'entre elles sont très structurées et argumentées ; certaines sont richement documentées. Le travail et le soin consacrés à argumenter et exposer leurs points de vue sont le signe de l'implication sincère des élus et riverains dans la démarche qui leur a été proposée et de l'esprit constructif qui les a animés pendant toute la concertation. Cela traduit une volonté forte de participer à l'élaboration du projet de créer un demi-échangeur sur l'autoroute A55 au niveau du Jas de Rode en direction et en provenance de Marseille.

### **5.2/ Une concertation qui souligne la complexité des enjeux du projet**

La concertation publique qui s'est déroulée du 28 septembre au 16 octobre 2020, a été fructueuse dans la mesure où elle a permis de confirmer ou de supprimer les enjeux associés à la réalisation du demi-échangeur.

Les expressions reçues mettent également en évidence la difficulté à faire un consensus autour du projet tant les enjeux et intérêts sont entremêlés et perçus de manière très différente par les riverains suivant qu'ils vivent aux Pennes Mirabeau ou suivant qu'ils vivent dans le quartier marseillais de l'Estaque.

A noter que les élus à l'unanimité, de chaque commune et de tous mandats, font part de leurs soutiens à la réalisation de ce projet.

### **5.3/ Conclusions et perspectives**

La concertation a permis d'identifier certains points méritant une expertise particulière et approfondie lors de la prochaine phase des études ainsi que ceux devant être supprimés.

Le maître d'ouvrage a décidé de mettre en application les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de cette concertation.

Ces mesures sont les suivantes :

#### **Requalification du pont de chasseurs et sécurisation du passage des modes doux :**

Lors de la prochaine phase d'études, le maître d'œuvre étudiera les possibilités de mise en double sens de circulation du pont des chasseurs tout en assurant le passage sécurisé des piétons et cyclistes.

Il étudiera également la création d'une aire de stationnement à la fin de l'avenue Paul Brutus où un portail sera installé à la jonction avec la voie du pont des chasseurs. Un dispositif spécifique permettra le passage des piétons et des vélos.

#### **Sécurisation des accès**

Lors de la prochaine phase d'études, le maître d'œuvre étudiera soigneusement les systèmes de contrôles d'accès à mettre en œuvre en journée lorsque les sites carriers de LAFARGHOLCIM Granulats sont ouverts et les soirs et les weekends, lorsqu'ils sont fermés.

Les véhicules autres que ceux destinés aux sites carriers de LAFARGHOLCIM Granulats ne pourront pas franchir ces dispositifs.

#### **Information régulière sur l'avancement de l'opération**

Les résultats des études détaillées seront présentés en mairies des Pennes Mirabeau et de Marseille 15-16, aux CIQ et riverains, notamment en ce qui concerne la sécurisation des accès, la configuration du pont des chasseurs.

#### **Report modal ferroviaire**

LAFARGHOLCIM Granulats renonce au report modal ferroviaire pour ses sites carriers de l'Estaque.

L'Etat, Maître d'ouvrage de l'opération, accepte aussi de retirer cette exigence, considérant les nuisances liées à l'accès des poids lourds à la gare de l'Estaque.

#### **Fin d'activité LAFARGHOLCIM Granulats et avenir du ½ échangeur en fin d'activité des sites LAFARGHOLCIM Granulats**

A la fin de ses activités d'exploitation LAFARGHOLCIM Granulats aura à sa charge, comme demandé par l'État, la «*Destruction de l'ouvrage ou fermeture par pose de glissières.*»

Le ½ échangeur sera ainsi condamné à tout trafic.

### **5.4/ Planning prévisionnel des prochaines étapes**



# ANNEXES

## Annexes A : Contributions

- **Annexe A1** : Contributions faites via le registre déposé en Mairie
- **Annexe A2** : Questions posées par internet
- **Annexe A3** : Expressions en réunions publiques
- **Annexe A4** : Courriers des mairies des Pennes Mirabeau et de Marseille 15&16<sup>ème</sup>
- **Annexe A5** : Analyse et réponses aux questions

## Annexes B : Supports de la concertation

- **Annexe B1** : Arrêté Préfectoral du 10 aout 2020
- **Annexe B2** : Annonce publiée dans un Journal d'annonce Légale le 10 septembre 2020
- **Annexe B3** : Affiche destinée aux panneaux d'affichage municipaux
- **Annexe B4** : Page d'accueil internet du site dédié par la DREAL
- **Annexe B5** : Plaquette de présentation

## Annexes C : Couverture médiatique

- **Annexe C1** : Le Pennois septembre 2020
- **Annexe C2** : Article du quotidien « *La Provence* » 08-10-2020
- **Annexe C3** : Reportage TV de France 3 PROVENCE 05-10-2020